

Non à la fin du tarif réglementé de vente de l'électricité ; Oui au retour du tarif réglementé du gaz

Depuis la libéralisation du marché de l'électricité, le prix du kWh l'électricité est passé de 0,1061 € en 2007 à 0,2516 € en 2024. Cette augmentation de 230% grève le budget des ménages et accentue la désindustrialisation de notre pays.

L'autorité à la concurrence choisit la fuite en avant, sans acter des échecs passés de la libéralisation du secteur en remettant en cause le Tarif Réglementé de Vente (TRV). **On a déjà oublié la crise énergétique 2022/2023 avec la mise en place du bouclier tarifaire** et des mesures prises dans la loi « Protection EDF contre un démembrement » afin de protéger les artisans et petites collectivités qui souffraient d'une explosion des prix de marché.

Cette loi, inclut **l'extension des TRVE aux artisans, aux Très Petites Entreprises, aux petits agriculteurs et collectivités en 2025, suite aux hausses des factures d'énergie dues à la flambée des prix !**

Aussi une mauvaise nouvelle n'arrivant jamais seule, **l'article 7 de la loi de finances 2025**, supprimé à l'Assemblée nationale, et rétabli pour son examen au Sénat. **Cet article modifie le Code général des impôts et prévoit une hausse du taux de TVA sur les abonnements de gaz et d'électricité de 5,5% à 20% !** Cette hausse s'appliquerait dès le 1^{er} janvier 2025, s'ajoutant aux hausses des tarifs d'acheminement, gaz à l'été 2024 et d'électricité dans le courant de l'année 2025.

Les Tarifs Réglementés de Ventes permettent la cohésion sociale et territoriale ainsi que la protection des consommateurs, usagers notamment, et même la Commission de la Régulation de l'Énergie est pour le maintien du TRV sur l'électricité !

Ce débat sur les prix de l'énergie est d'actualité à l'entrée de l'hiver car beaucoup trop de familles ne peuvent pas se chauffer correctement par son coût. Ça touche à la compétitivité de nos entreprises et cela entraîne l'hémorragie de l'emploi industriel. D'ailleurs hier, la Commission économique des affaires économiques a proposé une loi visant à bloquer les prix de l'énergie pour éviter les effets du marché.

La véritable solution durable, c'est la sortie de la marchandisation de l'énergie et l'extension du tarif réglementé sur l'électricité à tous les usagers. C'est aussi la remise en place d'un tarif réglementé sur le gaz pour la FNME-CGT afin d'éviter de créer des inégalités et la désindustrialisation du pays.

Mais il faut aller bien plus loin, **Il faut aussi sortir de l'indexation du marché dans le tarif réglementé**, pour aller vers un "juste TRV" basé sur notre "juste prix de l'énergie" proposé par la FNME-CGT.

Un "juste Tarif Réglementé de Vente" ouvert à tous, basé sur les coûts réels de production, sur les coûts d'investissements et du fonctionnement des réseaux, mais aussi sur les investissements nécessaires à répondre à nos besoins et à la transition énergétique avec des taxes plus justes, et cela en renforçant le service public de l'énergie.

Cette proposition est possible et finançable car la FNME-CGT a travaillé sur son financement. **Ce serait plus de 21% d'économie sur les factures par rapport au prix actuel**, tout en créant un fond solidaire de performance et d'efficacité énergétique de l'habitat.